

ON S'ABONNE :
A Lyon, rue Neuve-de-la-Pré-
fecture, n° 1, au 2°.
A la Librairie-Corresp. de P. Justin,
rue Montmartre, n° 18.
Et chez MM. Bresson et Bourgoïn,
rue Notre-Dame-des-Vic-
toires, n° 5.

LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

Le Précurseur donne les nouvelles
24 heures avant les Journ. de Paris.

PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

Lyon, 28 septembre.

Nous avons plusieurs fois signalé le non-sens volontaire ou absurde des hommes du tiers-parti qui prétendent que la politique est morte, et que tout se réduit maintenant en matière de gouvernement à la question des *intérêts matériels*. Nous avons cherché à prouver que ce mot répété à satiété ne pouvait cacher qu'une grande hypocrisie de doctrines, ou l'absence de toute idée précise sur l'économie sociale.

En effet, quand les *intérêts matériels* seraient toute la vie d'une nation, quand un peuple intelligent perdrait toute notion de liberté et de moralité publique, quand on admettrait que la liberté de la presse n'est point un besoin absolu, comme le besoin de l'existence matérielle, encore faudrait-il convenir que la liberté d'écrire, pour suivre l'exemple que nous avons choisi, est indispensable à la diffusion des idées utiles même au progrès matériel, au perfectionnement des arts et de l'industrie. — Encore faudrait-il décider par qui seront faites les lois d'*intérêts matériels* ; si, je suppose, elles étaient rédigées exclusivement par les grands propriétaires, pense-t-on qu'elles fussent très-satisfaisantes pour l'*intérêt matériel* des petits propriétaires et des industriels de tous les étages ? Si elles sortaient exclusivement de la cervelle et des volontés des banquiers, croit-on que la propriété, petite ou grande, aurait à se louer de la part qui lui serait faite dans les avantages sociaux ?

Ainsi, c'est une énorme absurdité de séparer la question des *intérêts matériels* de la question des *droits politiques*. On aura beau dire que la richesse créée par et pour les banquiers ou les grands propriétaires se dissémine rapidement dans les autres parties du corps social : c'est comme si l'on alléguait en faveur de l'ancien régime que les serfs des terres seigneuriales mangeaient, en définitive, le produit de la glèbe à laquelle ils étaient attachés, puisque chacun des individus des classes privilégiées ne consommait pas alors plus qu'il ne consomme aujourd'hui.

Dans une civilisation dont l'inégalité est la condition la plus frappante, la première loi d'équité est donc que toutes les classes de la famille politique soient appelées à la confection des lois d'*intérêt général*.

Mais cette vérité constatée, nous sentons le besoin d'en exprimer une autre que nous avons déjà cherché, sans y réussir peut-être, à faire considérer d'un point de vue différent.

La première révolution française, avait pour mission d'appliquer à la politique, les grands principes philosophiques proclamés par la philosophie du 18^{me} siècle. Ces principes trouvèrent devant Aix des obstacles qui durent faire une résistance mortelle. La révolution les devait anéantir et non pas les applanir, précisément parcequ'il y avait une incalculable distance entre le fait établi et le droit reconnu ; précisément parce qu'entre la philosophie acceptée du 18^{me} siècle et la société féodale, il n'y avait pas d'accommodement possible. — Mounier et ses amis perdirent leur temps à essayer cette transaction.

Voilà pourquoi la force populaire, prit cette allure agressive pleine d'exaltation ; voilà pourquoi l'exagération des passions et l'exagération du langage, durent s'élever à la hauteur des obstacles à vaincre.

Mais cette langue révolutionnaire d'une époque où le peuple livrait une guerre d'extermination, serait aujourd'hui fautive et dangereuse. Elle glacerait plutôt qu'elle n'échaufferait le sentiment populaire, parce qu'elle serait sans vérité et sans harmonie avec les faits.

Aujourd'hui les besoins de l'avenir sont assez nettement définis pour qu'on puisse affirmer qu'il n'y a nulle nécessité d'extermination. Le progrès, dans sa généralité, consistera surtout à associer les forces productives du pays, et pour cela la paix est plus nécessaire que la guerre. La grande et véritable lutte sera entre la France républicaine et les royautes européennes ; mais cette lutte sera transitoire, la France entière y prendra part et il n'y a plus de caste qui soit disposée à tendre la main à l'invasion. Tout au plus quelques individualités auraient-elles intérêt à le faire, et il est probable qu'elles auront été mises auparavant dans l'impuissance de le tenter. Tout se réduira donc à une guerre extérieure sur l'issue de laquelle la France ne peut avoir de crainte sérieuse.

Nous désirerions avec toute l'ardeur du dévouement que nous portons à la cause républicaine, que le zèle des amis de cette cause, sortit des banalités de langage usées dans la première révolution, et se portât vers l'avenir réel du pays.

Un exemple fera comprendre notre pensée.

Nous avons eu l'occasion de dire notre opinion sur les associations politiques dont nous ne contestons nullement le droit. Eh bien ! nous voudrions que ces associations, au lieu de ne se proposer qu'un but vague et mal défini, propre à entretenir une exaltation sans objet, se proposassent des plans positifs et déterminés ; à Lyon, je suppose, le soutien, la pro-

pagation, la défense des associations ouvrières contre le despotisme du salaire.

Nous concevons même l'association républicaine sur une plus large échelle, et nous voudrions qu'elle s'occupât d'instruction primaire, de bibliothèques élémentaires et gratuites pour les ouvriers, de caisses d'épargne et d'assurances, de banques de crédit pour l'agriculture, d'entreprises de travaux publics, etc., etc.

Ce serait, ce nous semble, un beau spectacle, qui répondrait éloquentement aux accusations de désordre et d'anarchie vociférées contre nous par les organes vendus à la dynastie, que cette réunion de citoyens, luttant contre un gouvernement mauvais par le contraste du bien qu'elle ferait au moyen de faibles ressources, avec le mal qu'il laisse subsister malgré les énormes richesses qu'il gaspille.

Cela, nous le disons franchement, n'oterait rien ni à la vigueur ni au nombre des bras dévoués au triomphe du bon droit, et serait beaucoup plus dans les propensions de la société actuelle.

C'est une idée que nous soumettons à notre parti tout entier.

DESTINATION DES FORTS DE LYON.

S'il pouvait y avoir quelque doute sur la pensée qui a présidé au choix des emplacements des forts construits autour de la ville de Lyon, le doute tomberait dès que l'examen se porterait sur celui de St-Irénée. Il est impossible, en effet, que l'homme le plus aveuglément confiant dans les intentions de ceux qui nous gouvernent ne reconnaisse pas que ce fort n'a été construit là que dans le but unique de tenir en respect la population lyonnaise ; mais avant d'entrer dans cet examen rappelons brièvement ce qui se passa lorsqu'il fut sérieusement question de fortifier Lyon.

La position de Montessuy fut la première désignée, et comme c'était de ce côté qu'une armée ennemie pourrait vraisemblablement arriver sur Lyon, personne ne réclama. Quelques propriétaires seulement témoignèrent des craintes sur le préjudice que cela pouvait porter à leurs propriétés. Les positions désignées successivement dans la plaine en avant des Brotteaux et de la Guillotière ne donnèrent également lieu qu'à quelques murmures intéressés ; mais il n'en fut pas ainsi du bruit, répandu probablement à dessein, que le génie avait l'intention de construire une citadelle sur les hauteurs de Fourvières. Les Lyonnais qui avaient présent à l'esprit la catastrophe d'Anvers, firent assez connaître qu'ils étaient disposés à s'opposer à l'exécution de ce projet. Il fut donc ajourné, mais les malheureux événements de novembre vinrent offrir au juste-milieu une trop belle occasion pour qu'il la laissât échapper. Le projet fut repris ; mais pour ne pas réveiller les craintes, on le glissa, sans mot dire, à St-Irénée, d'où les bombes peuvent faire tout autant de mal que s'il était à Fourvières.

Maintenant, honnêtes Lyonnais ! vous tous propriétaires du juste-milieu, carlistes ou républicains, qui vous êtes plaints tour-à-tour de la centralisation, et du despotisme qu'exerce la capitale sur les villes des départements, comment vous êtes-vous laissés *étreindre* par un cercle de batteries disposées de manière à réduire, en 24 heures, votre ville en cendres, au premier mouvement télégraphique parti de Paris, n'importe par ordre de qui, si comme jadis, il vous prenait fantaisie d'avoir une idée différente de celles de vos gouvernants ?

Auriez-vous encore la bonhomie de croire que ces forts ont été construits pour vous protéger contre une armée étrangère ? Mais celui de St-Irénée donnerait à cette assertion le démenti le plus formel : car jamais il ne pourra être d'aucune utilité dans le cas, peu probable, où votre ville serait attaquée par les rives droites du Rhône et de la Saône. L'attaque ne pourrait avoir lieu que du côté de Vaise ou de la Mulatière, et qu'on nous dise si le fort St-Irénée empêcherait l'ennemi de s'emparer du coteau de Ste-Foy, d'y établir des batteries et de brûler votre ville depuis la pointe de Perrache jusqu'aux Terreaux ! Il est inutile de dire qu'il ne vous protège pas davantage du côté de Vaise.

S'il y avait urgence à construire un fort sur la rive droite du Rhône, certes c'était sur les hauteurs de la Mulatière qu'il fallait l'établir, car là il pouvait être utile non-seulement pour empêcher l'ennemi de s'emparer du coteau de St-Just et d'en faire un point formidable d'attaques, mais encore pour l'éloigner des Brotteaux, de la rive gauche en face de Pierre-Bénite, de la Mulatière et de la pointe de Perrache, où aucun des forts construits dans la Guillotière ne peut l'empêcher de s'établir, d'ériger des batteries et de brûler Perrache jusqu'à la place de Bellecour.

Nous soutenons donc, et nous en trouvons surtout la preuve dans celui de St-Irénée, que les forts construits à grands frais autour de la ville de Lyon n'ont eu pour but principal que de tenir en respect les habitants de la seconde capitale du royaume, si, comme en 93, ils se soulevaient contre un despotisme quelconque.

Les bruits les plus bizarres ont couru depuis hier sur les événements qui se sont passés depuis quelques jours à Marseille. Nous donnons ci-après les nouvelles que nous apportent les journaux du pays.

On lit dans le *Peuple Souverain* de Marseille, en date du 27 septembre :

Les assassinats de rues recommencent à Marseille. Dans la soirée des scènes de désordre se sont renouvelées avec plus d'audace et un plus fort caractère de gravité. Depuis huit heures du soir jusqu'à onze, des bandes carlistes armées de bâtons et de stylets ont parcouru les quartiers de la vieille ville, en criant *vive Henri V !* et se sont avancées jusqu'à la rue Thubaneau en vociférant des chansons royalistes dont le refrain de l'une était : *L'arbre de la liberté est coupé* ; et de l'autre : *Bourmont viendra avec ses légions rétablir les Bourbons*.

Le nombre de ces séides de la branche aînée pouvait s'élever à 150 ; arrivée sur le cours, cette bande s'est divisée en plusieurs groupes.

Vers dix heures, une trentaine de ces forcenés ont fait invasion dans un café patriote presque désert, vu l'heure avancée, et où ils ont assommé quelques vieillards que leur âge livrait à leurs coups sans défense.

A la même heure un patriote a été frappé de quatre coups de stylet, sur la place aux Oeufs, et laissé pour mort. Un autre a reçu deux coups de stylet et des coups de bâton dans la rue St-Pierre-Martyr ; d'autres encore des coups de couteau et des coups de bâton qui leur ont fait des blessures graves. On s'attend à de nouveaux désordres pour ce soir.

Comme on voit, l'assassinat au nom de Henri V court les rues dès que la nuit tombe. En 1815, au moins, ces misérables exécutaient leurs vengeances en plein jour. Devant de pareils actes il n'y a plus à discuter dans les journaux. Un parti qui a recours à de pareils moyens, quelque drapeau qu'il arbore, quels que soient les chefs qui donnent le mot d'ordre, est un parti d'assassins. Nous disons ceci, non à ces bandes de forcenés qui le soir courent nos rues le bâton à la main et le stylet sous la veste, pour gagner leur salaire, mais à ceux qui les soudoient.

On nous assure que MM. de Menars, Sala, de Kerlorlay et six autres légitimistes marquans sont arrivés dans nos murs dimanche dernier à 8 heures. Si c'est à leur présence qu'il faut attribuer ce redoublement de fureur de leurs sicaires, madame Luchesi-Palli a là de bien nobles et de bien loyaux chevaliers.

Hier encore, on a reconnu dans les groupes carlistes des hommes armés vêtus de blouses, et qui ont figuré dans le procès de Montheron.

Onze heures du soir. — Au moment où nous mettons sous presse, une lutte est engagée entre les patriotes et les carlistes sur la place St-Louis. Un fort détachement de la ligne, sortant du poste de la place Royale, se rend au pas de course sur les lieux.

On lit dans la même feuille sous la date du 26 :

Le bruit a couru tout le jour que l'ex-duchesse de Berry avait été arrêtée hier aux environs de Toulon. On ajoutait que la garde nationale s'était soulevée et avait déposé le sous-préfet et le maire. Des voyageurs arrivés de Toulon aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi, ont démenti toutes ces nouvelles, répandues on ne sait dans quel intérêt.

Quoi qu'il en soit, l'autorité a fait ce matin une descente à bord du fameux bateau à vapeur *le Carlo-Alberto*. L'embargo a été mis sur ce bâtiment, et les gendarmes en ont enlevé le gouvernail. M. Pagano, consul sard, s'étant présenté à la préfecture pour réclamer contre cette mesure, M. Thomas a pris, dit-on, envers ce fonctionnaire une attitude extrêmement belliqueuse, et lui a déclaré fort nettement qu'il se moquait de lui et de son gouvernement. Le juste-milieu commencerait-il à s'apercevoir enfin qu'il est le jouet de tout le monde ?

— Les carlistes ne perdent par leur temps. Ils recrutent, dit-on, de toutes parts pour renforcer leurs bandes qui ont éprouvé de notables échecs dans la soirée d'hier. Quelques-uns de leurs obscurs séides ont été arrêtés. Que peuvent gagner leurs chefs à une conduite aussi absurde qu'elle est odieuse ? Espèrent-ils donner par le meurtre des preuves de leur dévouement aux libertés nationales et au suffrage universel qu'ils prêchent avec une maladroite hypocrisie ? Que ne se bornent-ils à approvisionner les débitants de tabac de petites images de Henri V destinées à convertir les nez républicains ! Nous avons sous les yeux deux ou trois de ces innocentes cartouches légitimistes, et nous ne croyons pas qu'elles améliorent le mauvais tabac de la région ou les opinions de ceux qui sont condamnés à en faire usage. C'est là une pauvre stratagème ; le juste-milieu pourrait l'envier aux légitimistes.

— Les sous-officiers et soldats qui ont reçu des congés de semestre et dont le nombre s'élève, dit-on, à plus de 200 hommes pour l'un des deux régiments en garnison dans cette ville, ont rendu leurs armes depuis plusieurs jours.

En raison de la situation actuelle, le lieutenant-général commandant la division a pris sur lui donner aujourd'hui l'ordre de faire différer le départ de ces militaires jusqu'au 1^{er} octobre.

Espérons que d'ici là le ministère reviendra sur cette mesure et sur celle aussi intempestive de la réduction des régiments d'infanterie de ligne à un effectif de 2,000 hommes.

Bien que la situation générale ne soit pas à la guerre, le moment serait assez mal choisi pour commencer le désarmement.

On lit dans l'*Eclaireur de la Méditerranée*, journal quasi-ministériel de Toulon :

Une dépêche télégraphique arrivée aujourd'hui prescrit à M. le préfet maritime de faire conduire à Toulon le bateau à vapeur *le Carlo-Alberto*, et de le mettre sous *embargo*. Une autre dépêche télégraphique de Marseille est arrivée à peu près au même instant, avisant M. le préfet maritime que le *Carlo-Alberto* chautait et qu'il allait partir.

La dépêche s'arrêtait là ; mais M. le préfet maritime en savait assez pour connaître l'intention du ministre, et dans la crainte que le départ précipité du *Carlo-Alberto* ne lui permit pas d'exécuter ses ordres, il a prescrit la sortie immédiate de trois bâtiments de l'Etat : *l'Acteon*, *la Perle* et le bateau à vapeur *le Crocodile*, avec mission de croiser et de ramener le *Carlo-Alberto* s'il était rencontré en mer.

Ces bâtimens se préparaient à mettre à la voile, et le *Crocodile* hauffait déjà lorsque la fin de la dépêche de Marseille est venue apprendre à M. de Rosamel que le *Carlo-Alberto* avait été sequestré; contr'ordre a été donné de suite pour le départ des trois bâtimens que nous venons de citer.

M. Louvrier, capitaine de corvette, commandant supérieur des bateaux à vapeur de l'état, est parti ce soir pour Marseille, il doit ramener à Toulon le *Carlo-Alberto*.

Un nouveau journal républicain avec ce titre : *Le Progrès*, vient d'être fondé à Avignon.

C'est une nouvelle preuve de cette vérité si souvent répétée depuis deux ans par le *Courrier de Lyon* et ses confrères : *La république s'en va*.

Le *Réparateur*, parlant ces jours derniers des mesures prises par le gouvernement pour prévenir une nouvelle descente de la duchesse de Berry sur les côtes de Provence, trouve les terreurs du pouvoir bien misérables. Le *Réparateur* a raison : il faut être misérablement faible pour éprouver quelque crainte des tentatives du parti légitimiste. Mais ce journal devrait bien nous dire en même temps son avis sur le parti qui soudoie à Marseille des bandes d'assassins nocturnes, et qui reproduit aujourd'hui les sanglantes scènes de 1815. — S'il se tait sur ce point, il en faudra conclure que ces bandes sont avouées par lui, et nous saurons à quoi nous en tenir sur ses déclarations de mansuétude et de clémence. — S'il réproche ces hideux excès, nous aurons la mesure de la puissance des chefs de son parti sur les masses qu'ils dominent.

On lit dans la Tribune :

Nous apprenons, et nous ne saurions mettre trop d'empressement à prévenir le public, que des hommes ayant toute l'apparence d'agens provocateurs, parcourent en ce moment les départemens et principalement les communes rurales, pour les exciter à la révolte.

Nous serons bientôt à même de fournir des détails sur ce fait grave; mais nous engageons dès à présent les populations auxquelles s'adresseraient de pareilles provocations, à les repousser avec toute l'indignation qu'elles méritent.

M. Grandjean, cultivateur à Richarménil, écrit au *Patriote de la Meurthe* qu'une ordonnance royale, dont le texte suit, du 18 août, lui a seulement été signifiée par la gendarmerie le 16 septembre :

« Le sieur Grandjean, chef de bataillon cantonal de la garde nationale de Flavigny (Meurthe), est et demeurera suspendu indéfiniment de ses fonctions. »

C'est pour avoir prononcé devant son bataillon un discours dans lequel il flétrissait les traités de 1815 que M. Grandjean est suspendu indéfiniment de ses fonctions. Cet honorable citoyen annonce qu'il va se pourvoir devant le conseil d'état contre cette ordonnance. (Tribune.)

Un legs de 1,500 fr. de rente annuelle sur le grand-livre de la dette publique, a été fait à la ville de Lyon, par défunt M. François Grogard, pour être employé à l'éducation, dans un collège ou pensionnat autorisé, d'enfants légitimes du sexe masculin, fils de négocians ou manufacturiers Lyonnais, qui auront perdu leur fortune par des événemens imprévus bien constatés, ne provenant en aucune manière d'une mauvaise conduite.

L'administration municipale doit s'occuper incessamment de la désignation de deux enfans, pour être admis dans le collège de Lyon, à l'effet d'y participer au bienfait dû à la générosité de feu M. Grogard.

Les négocians ou manufacturiers de Lyon qui croiraient avoir quelques droits à obtenir, pour leurs enfans, une de ces deux places, sont invités à se présenter au secrétariat de la mairie, d'ici au 15 octobre prochain pour s'y faire inscrire et y remettre un mémoire détaillé sur lequel ils baseront leur demande.

Hier, sur les 4 heures du matin, un bateau chargé de charbon de bois a coulé bas au port de la Mort-qui-Trompe : une portion du chargement sera sauvée, grâce à l'activité et au zèle des crocheteurs de ce port. Ce bateau appartient à Madame veuve Vincent, marchande de charbon, qui avait négligé de le faire assurer contre les risques de navigation.

Vous m'obligerez beaucoup, monsieur le rédacteur, en portant à la connaissance du public ce fait.

Au Rédacteur du Précurseur.

Monsieur,

La régie, si douce après la révolution de 1830 et après celle des journées de novembre à Lyon, reprend maintenant son allure. Il faut vous dire que l'on ne peut pas faire un pas dans la rue avec un ballot, quel qu'il soit, que ses employés n'y viennent mettre le nez en dépit de la loi, qui permet aux marchands en détail de faire circuler librement dans la ville les boissons qui sont en vente chez eux.

La régie pourtant devrait bien voir ce que ces chicanes lui valent dans l'esprit du peuple; elle sait combien d'émeutes se sont faites contre elle, et chaque jour encore quand les employés zélés opèrent une saisie, le peuple murmure.

Il serait déplorable que Lyon fût de nouveau le théâtre de scènes violentes dont nous avons été déjà trop souvent les témoins.

Agréez, etc.

Mardi, le Théâtre des Célestins nous promet plusieurs nouveautés, une, entr'autres, qui doit attirer long-temps la foule par la bizarre originalité de son titre, par le lieu où se passe la scène et par les décors que leur fait M. Philastre. C'est *Jonas dans le ventre de la Baleine*. La gaité la plus franche fait tous les frais de cet ouvrage. Le *Roman nouveau* et *l'Assassin*, vaudevilles à réputation, compléteront cette représentation qui aura lieu au bénéfice de M. Jules Ferrand.

AVIS.

MM. les Souscripteurs au PRÉCURSEUR, dont l'abonnement expire le 30 septembre, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 26 septembre.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui dans sa partie officielle une ordonnance datée de Lizieux, 29 septembre 1833, par laquelle il est alloué une somme de 250 fr. à chacun des enfans des gardes nationaux morts dans les journées de juin 1831. Ces pensions courront jusqu'à ce que ces enfans aient atteint l'âge de dix-huit ans.

Dans sa partie non officielle, le *Moniteur* nous apprend que le sténographe n'ayant pas suivi S. M. dans sa dernière tournée, nous serons privés de ses admirables improvisations. Le maire de Corbeil qui, sans doute, n'est pas doué de la même facilité, doit à la communication de son manuscrit sa publication de son petit chef-d'œuvre oratoire où il félicite le roi de notre choix de ce que les moissons sont abondantes, et que les ouvriers ont du travail, grâce à la liberté légale, à la paix à tout prix et à l'excellent système de gouvernement dont il nous a doté.

Les charivaris d'Estagel commencent à s'enrouer, et M. Viennet allait enfin se reposer après de si pénibles ébats, mais au moment où tout le monde pensait que le tympan de ses oreilles devait en avoir le plus grand besoin, il vient lui-même faire raisonner le chaudron qui se faisait de guerre lasse, et dont les dernières vibrations venaient à peine de mourir. Lisez plutôt sa lettre, je vous assure qu'elle n'est pas une contrefaçon du charivari, mais bien copiée d'après l'autographe au *Journal des Débats*.

« Perpignan, 19 septembre 1833. »

« Monsieur,

« Quand je pris la résolution d'attaquer la faction du désordre et de l'anarchie, je savais que je me dévouais aux calomnies, aux quolibets, aux injures, aux charivaris, aux lettres anonymes, aux lapidations et aux gentilleses de ses affiliés. Je me cuirassai de mépris et d'indifférence, parce que j'avais et j'ai encore l'intention de continuer. Mais pour entendre le moins d'infamies possibles, je me décidai à ne lire aucun des journaux où la faction dégorgeait le fiel de sa haine et de ses ressentimens. Cependant les *bonnes gens* qui ont l'extrême obligeance de me plaindre, tandis que je me tiens très-honoré de ce débordement de colère, viennent trop souvent me raconter ce qu'on dit et ce qu'on imprime sur mon compte, et j'ai appris hier que dans presque toutes les diatribes dirigées contre moi, on ne craignait pas de mêler le nom d'un roi que je vénère et que tout bon Français doit respecter. On a ajouté qu'on affectait de le désigner par une périphrase inconvenante et que les mots dont on se servait m'étaient attribués à moi-même.

« Ici mon silence serait coupable et je dois le rompre. Je déclare donc qu'en parlant du roi, les mots de MON AUGUSTE AMI qu'on a l'indignité de me prêter, ne sont jamais sortis de ma bouche. Quelque vanité que m'inspire l'acharnement de mes ennemis, je ne l'ai point poussée jusqu'à cette irrévérence.

« Je sais que malgré cette déclaration la faction persistera à le dire, je n'ai pas le pouvoir de l'en empêcher; mais je supplie les honnêtes gens de ne pas le croire.

« VIENNET. »

Pauvre royauté citoyenne, même M. Viennet regarderait comme une indignité de se dire son ami !

— On écrit d'Ancône, 15 septembre :

On assure qu'il doit arriver dans notre port un vaisseau de ligne français, et ce qui le donne à penser, c'est qu'il est arrivé à la poste militaire française des lettres adressées à des marins français à bord du vaisseau le *Duquesne*, poste restante, à Ancône.

Une gabarre qui est attendue sous peu de Toulon, doit apporter des ambulances pour le corps d'occupation.

On dit que le brick la *Comète* mettra à la voile le 20 du courant, emmenant à son bord les soldats français dont le temps de service est expiré, et dont le nombre s'élève à environ 500. Ces soldats seront remplacés par d'autres que l'on attend de France.

Des arrestations nombreuses ont lieu sur tous les points de l'Italie. La Toscane qui, jusqu'à ce jour, était le seul pays qui en comptât un très-petit nombre, n'en est pas plus exempt maintenant que les autres états. Rien n'est épargné, grades, naissance, richesses; plusieurs personnages opulents de Pise, de Florence et de Livourne, viennent d'être arrêtés.

D'après une lettre de Livourne, en date du 8 du courant, que j'ai eue sous les yeux, il paraîtrait que de graves désordres auraient éclaté dans cette ville; on a été obligé de doubler le nombre des soldats qui sont aux portes, ceux de la place et de tous les corps de garde; on a ensuite opéré de nombreuses arrestations, entr'autres celle de deux ecclésiastiques.

— M^{me} la princesse de Castelcicala a, dit-on, reçu un courrier, porteur de dépêches de la duchesse de Berry pour son cousin Louis-Philippe.

On assure que le contenu a vivement préoccupé le destinataire et que toute la matinée il n'a été question dans les conférences de la camarilla que de l'insolence de la duchesse, ou plutôt de la comtesse de Lucchesi, qui ne peut renoncer à son rôle d'aventurière et attendre du temps l'accomplissement des desseins de la providence.

— On a tenu conseil au Château de St-Cloud sur la vente du parc de Bagatelle. On voudrait bien que la ville de Paris offrit ce brimborion au prince royal, à l'héritier problématique, comme autrefois Chambord au duc de Bordeaux. Mais l'on craint un échec pour les souscriptions volontaires et des murmures pour des réquisitions forcées.

MM. Thiers et Rambuteau doivent s'entendre pour aviser au moyen de faire cette acquisition sans frustrer le budget de cent mille écus qui doivent lui en revenir. Le renvoi de l'adjudication paraît très-favorable et il ne s'agit pour cela que de savoir grouper les chiffres. M. Thiers a pris cette bagatelle sous sa protection.

Des enrôlemens se faisaient publiquement à Paris pour l'armée de don Miguel, mais les enrôlés ne se pressaient point de partir et des visites domiciliaires et des arrestations parmi les chefs faisaient craindre que la légion française voulut aller droit à son but sans passer par le Portugal et proclamer Henri V empereur des français.

Le gouvernement pour éviter des poursuites judiciaires contre les prévenus, s'est avisé d'un singulier moyen, c'est de les contraindre à prendre leurs passeports et à partir pour aller rejoindre Bourmont; une trentaine d'ex-sous-officiers de la garde de Charles X, ont ainsi reçu non-seulement les autorisations convenables, mais encore les secours nécessaires pour parvenir à leur destination.

C'est ainsi que l'on répare au profit de la propagande absolutiste les erreurs et la tolérance, que l'on a eu quelque temps pour la propagande démocratique. Comment après cela n'être pas bien avec tout le monde.

Nouvelles.

L'impératrice Marie-Louise a fait abandon à M^{me} Lœtitia Bonaparte, mère de l'empereur, de toute la succession du duc de Reichstadt. Dans cette succession figurent les legs nombreux faits par l'empereur à son fils. M^{me} Lœtitia a fait aussitôt dresser un acte, par lequel elle donne au musée français les armes de Napoléon et la fortune de son petit-fils aux hôpitaux français. Cet acte est arrivé, dit-on, aujourd'hui, à l'un des plus illustres compatriotes de l'empereur.

— On assure que le montant de la somme qui doit être allouée pour part de prise aux états-majors et équipages de la flotte de l'amiral Napier, a été réglé à 130,000 liv. sterl. On évalue la part qui reviendra à l'amiral seul à 16,000 liv. sterl.

Avant de prendre le commandement de l'escadre pédestre, Napier avait reçu de l'ex-empereur une somme de 8,000 liv. sterl., à titre d'indemnité, pour le dédommager du rang qu'il courait risque de perdre dans la marine anglaise, en acceptant ses nouvelles fonctions.

Cette dernière prévision a été réalisée, comme on le sait, et l'indemnité justement acquise; mais la gloire que l'amiral a conquise par le dédommagement encore plus largement que la fortune, du rang qu'il a perdu sur les listes de la marine. (Journal du Havre.)

On lit dans le National :

L'assemblée centrale des délégués des associations en faveur de la presse patriote a souscrit pour 200 fr. à l'amende du *Précurseur*, et pour 300 fr. à l'amende infligée à M. Lamort, imprimeur du *Courrier de la Moselle*, pour avoir publié la protestation de la ville de Metz contre les forts détachés avant le dépôt préalable exigé par la loi, quoique le préfet, par son refus illégal de recevoir le dépôt, fût seul coupable de cette prétendue contravention.

Cette assemblée a de plus pris une action au journal le *Progrès*, qui va paraître à Avignon, ainsi qu'au journal qu'établit en ce moment à Montpellier l'association pour la liberté de la presse du département de l'Hérault.

— Les atroces condamnations des conseils de guerre de Gènes excitent parmi les militaires chargés de les exécuter une profonde horreur, et quelques sous-officiers dont on voulait faire des bourreaux ont refusé de passer par les armes les victimes qu'on leur ordonnait d'assassiner. Nous regrettons que les journaux belges d'où nous tirons ces faits n'aient point donné les noms de ces braves. Ils méritent d'être nommés à côté de ceux des juges implacables de Charles-Albert.

On nous écrit de Gènes, 5 septembre :

« Le triste drame qui vient de se passer à Gènes, où le monstre Charles-Albert a chargé de ses assassinats son digne lieutenant Caravados, fait un grand honneur à l'armée piémontaise, et prouve les sentimens dont elle est animée.

« Le lieutenant Tola, condamné à mort par le conseil de guerre de Gènes, a été conduit sur le lieu du supplice, et aux termes du règlement, sa sentence devait être exécutée par des sous-officiers. Un sergent-major de grenadiers, commandant le détachement, au moment d'ordonner le feu, le brave militaire a pris la parole, et s'adressant à ses camarades : « Nous ne sommes pas, a-t-il dit, des assassins ni des bourreaux, nous ne massacrerons pas notre frère : imitez-moi ! » et il déposa son arme à terre; tous suivirent son exemple.

« Caravados a ordonné l'arrestation de ces sous-officiers et a envoyé à l'instant au bagne prendre cinq galériens, et c'est de leurs mains que le condamné a reçu le coup mortel avec un héroïque courage. Le sergent-major a été condamné à vingt années de galères et les autres à cinq ans. »

— On se rappelle que nous avons annoncé, d'après le *Courrier de la Limagne*, la présence, dans la maison d'arrêt de Riom, d'un enfant d'environ neuf ans, prévenu d'avoir jeté une petite fille dans le feu, et de l'y avoir retenu de vive force lorsqu'elle faisait des efforts pour se soustraire à ce cruel supplice.

On avait pensé que le jeune auteur de ce crime était peut-être atteint de démence; et c'est pour ce motif, que deux médecins étaient chargés d'étudier et d'observer scrupuleusement le moral de cet enfant. Il paraît que l'avis de la faculté a été concluant contre l'idée d'aliénation, car ce même enfant est traduit aux assises qui auront lieu en novembre prochain. Cette affaire présentera des détails extrêmement curieux aux observateurs et aux physiologistes.

— Une rixe a eu lieu à Auxerre le 17 de ce mois, dans un cabaret, entre plusieurs militaires du 65 régiment de ligne et les habitans, les uns et les autres en partie ivres. Quelqu'un soit, de graves blessures ont été faites et reçues de part et d'autre. Un habitant est resté étendu sur le pavé baigné dans son sang, et ne donnant aucun signe de vie; le grenadier est rentré à la caserne, ayant le bout du nez presque emporté.

L'autorité judiciaire et l'autorité militaire se sont transportées sur-le-champ à la caserne où se trouvait le militaire blessé, au cabaret où la rixe a pris naissance, et à l'hôtel Dieu, où les habitans blessés ont été conduits ou portés. Ce qui est à remarquer dans cette affaire si fâcheuse par ses suites, mais à laquelle, dit l'*Echo de l'Yonne*, le vin a tant de part, c'est qu'on n'a aperçu aucune espèce d'animosité dans les récits des blessés eux-mêmes; ils semblaient seulement ne rien concevoir à ce qui leur était arrivé.

— Le sloop anglais *Julia*, capitaine Mignot, s'est échoué sur les rescifs de la jetée ouest de Cherbourg en entrant dans le port; on n'a pas réussi à le relever, et tout le côté de babord a été mis en pièces; ce qui restait de sa coque a été conduit sur le plat de l'avant-port, dans un état irréparable.

— John Brown, capitaine du navire le *Brunswick*, venant de Hambourg, a été traduit devant le bureau de police de la Tamise à Londres, pour avoir fait inhumainement fascier un jeune mousse, nommé James Phetstone. L'instruction établit que cette barbare correction avait duré près d'un quart d'heure.

M. Broderip n'a maintenu le capitaine en état de liberté provisoire jusqu'à son jugement, à la prochaine session de la cour d'amirauté, qu'à la charge de fournir lui-même une caution de 40 liv. sterl. et deux sûretés pour pareille somme, en tout 2,000 fr.

— Une lettre anonyme, adressée aux inspecteurs de la police,

roisse Saint-Georges à Londres, les avertis que depuis plus d'un mois un sieur Jenkins, entrepreneur de convois, demeurant près de Boudstreet, dans la cour dite du Fer-à-Cheval, gardait chez lui le cadavre d'un enfant et ne le faisait ni enterrer, ni exposer. Un officier de police a constaté la vérité du point. On a trouvé dans une boîte le corps d'un enfant dont la décomposition était déjà fort avancée. Jenkins a dit que le cadavre était celui d'un enfant naturel d'une personne opulente de la Cité, et qu'ayant dépensé tout l'argent qui lui avait été remis pour l'enterrement, il s'était trouvé hors d'état de faire l'inhumation. Les inspecteurs de la paroisse ont ordonné l'enterrement de l'enfant, sauf les poursuites à diriger contre le sieur Jenkins.

Depuis quelques jours des individus, sous la fausse qualité d'inspecteurs de police, se permettent de parcourir les rues de Paris, et notamment les hôtels garnis, pour mettre contribution les voyageurs qu'ils peuvent trouver dans un état quelconque de contravention aux réglemens de police. Voici leur tactique : ils demandent l'exhibition de leurs papiers, et s'ils les voient en défaut à cet égard, les menacent de les conduire en prison, à moins que l'offre d'une rétribution vienne les désarmer de cette sévérité apparente dont ils font beaucoup de bruit. C'est ainsi que, hier dans la soirée, à la sortie du théâtre des Variétés, un jeune anglais aurait été victime de ces nouveaux industriels, si la présence d'une patrouille ne les avait déterminés à se sauver bien vite par la rue du faubourg Montmartre.

On lit dans le *Peuple Souverain* de Marseille : Dimanche, 22 septembre, à neuf heures du soir, le père Enfantin s'est embarqué sur le navire autrichien le *Prince héréditaire*, le lendemain, à cinq heures du matin, ce navire a mis à la voile pour Alexandrie.

M. Enfantin est accompagné de MM. Fournel et Lambert, anciens élèves de l'école Polytechnique, revêtus de l'uniforme des ingénieurs des mines, et de MM. Holstein, Ollivier et Petit, avec leur costume d'apôtre.

MM. Hoart et Bruneau, anciens élèves de l'école Polytechnique, l'un ex-capitaine d'artillerie, l'autre ex-capitaine d'état-major, et MM. Rogé et Massol restent en France, tous quatre chargés par le père Enfantin d'une mission spéciale. Ces deux derniers porteront seuls désormais le costume saint-simonien.

Un maire de village, tout fier d'avoir secouru la main de l'ordre de Chose, s'écriait : Quelle bonne grosse mine ! j'étais tenté de le tutoyer ; cet homme-là n'impose pas du tout. Non, c'est le chat ! qu'il demande plutôt au percepteur !

(*Corsaire*.)

— Extrait d'un journal :

« La république n'a pas de racines ; elle n'inquiète personne. »

Et la preuve c'est qu'on vient de condamner son organe à 5 ans de prison et 22,000 f. d'amende.

(*Idem*.)

Le pape va contracter un emprunt à la maison de Rothschild ; pour sûreté de sa créance, le successeur de St-Pierre engagera les clés du Paradis aux descendants de Judas Iscariote.

(*Idem*.)

Le général Clauzel est depuis deux jours à Marseille, se proposant d'aller s'embarquer à Toulon pour se rendre à Alger.

Il a reçu dans la journée la visite de nos principales autorités civiles et militaires.

(*Peuple Souverain*.)

Un courrier de M. Rothschild, arrivé hier de Vienne, a la campagne où se trouve ce célèbre banquier, a été expédié aussitôt pour Fontainebleau avec des dépêches pour sa majesté. Elles venaient, dit-on, de la conférence des souverains, et renfermaient le protocole dont le sommaire avait été adressé de Vienne par M. de Saint-Aulaire au cabinet particulier.

(*Message*.)

Le ministre de la guerre en Belgique vient, dit l'*Echo de la Frontière*, de recevoir l'avis que plusieurs ingénieurs prussiens parcouraient les frontières de l'Est et s'occupaient à dresser les plans des places fortes établies de ce côté.

En Allemagne le bras du despotisme atteint ses victimes dans toutes les parties de la confédération.

Un journaliste nommé Saphir, depuis deux ans établi à Munich, avait écrit, il y a plusieurs années, pendant son séjour à Berlin des articles de spectacle actuellement oubliés, contre Mlle Soutig, protégée par le roi. A la réquisition de l'ambassade prussienne, le gouvernement bavarois a été obligé ces jours-ci de mettre le journaliste téméraire en prison pour six semaines.

Un jeune farceur, émule de Pinson, a imaginé, à son retour de Picardie (car on assure qu'il est d'Arras), d'augmenter d'une pièce la représentation au théâtre de M^{me} Saqui. Ses voisins du parterre s'aperçurent bien que son attitude n'était point ordinaire ; quelques-uns lui voyant continuellement les mains dans ses poches, et son chapeau entre les jambes, mystérieusement couvert d'un foulard, faisaient des réflexions à voix basses.

Tout à coup 25 ou 30 hirondelles s'échappent des poches et du chapeau du Picard jovial, et soudain elles vont se précipiter au-dessus du lustre qui s'éteint en partie, et quelques-unes vont se fixer sur les décors et dans les loges. Les bonnes femmes criaient au miracle ; d'autres croyaient voir le signe d'un hiver précoce et rigoureux, puisque les hirondelles cherchaient la chaleur des salles de spectacle, au lieu de retourner dans les climats du Tropique. La garde municipale, qui ne partageait aucune de ces opinions, est venue annoncer que le coupable était un espion qui lui-même venait d'ouvrir les fenêtres pour donner la liberté aux acteurs en plumes qu'il avait introduits dans la salle.

On dit que 60 nouveaux réfugiés polonais vont être dirigés du dépôt de Besançon sur Caen, où le gouvernement leur assigne une résidence. Il est probable qu'ils seront répartis entre les principales communes du département du Calvados.

Le château et le parc de Bagatelle, appartenant à Charles X, doivent, aux termes de la loi de 1831, être vendus par l'administration des domaines, à défaut d'aliénation par le propriétaire. Hier, pour la seconde fois, une adjudication a été essayée à la préfecture du département de la Seine. Aucun adjudicataire ne s'est présenté.

Les créanciers poursuivaient ont mis plus d'adresse dans la vente de l'usufruit des forêts appartenant aussi à Charles X, et d'un revenu annuel de 350,000 fr. Deux années étant échues, on a fixé la mise à prix à 700,000 fr., c'est-à-dire tout juste à zéro. Cette dernière adjudication doit avoir lieu le 3 octobre à l'audience des criées. On ignore le parti que prendra l'administration au sujet de

Bagatelle. Sans doute elle sera forcée d'obtenir par jugement la faculté de vendre au-dessous du prix d'estimation.

Le baleinier le *Commerce de Paris* a fait naufrage sur la côte d'Afrique. Le 23 juin, le *Commerce de Paris* se trouvant entre Sainte-Elisabeth et Angra-Pequenna, parages où il voulait compléter sa pêche, fut surpris par de violents courants et une brume fort épaisse. Peu de temps après, drossé sur la côte, il toucha, et les hommes n'eurent que le temps de se jeter dans leurs pirogues pour éviter la mort. L'équipage a été recueilli avec humanité par des baleiniers américains, navigant dans cette partie de la dangereuse côte d'Afrique. Le *Commerce de Paris* avait à son bord, lors de son naufrage, onze cents barils d'huile. Deux ou trois de ses hommes ont été déjà débarqués à Marseille.

L'affaire du baron de Richemont, accusé d'avoir conspiré contre l'ordre de succession au trône de la branche cadette en se faisant passer pour le duc de Normandie, ne tardera pas à être déferée à la chambre du conseil. On dit que le nombre des témoins ne va pas être moins de 150 à 180, et que M. Perrot, chargé de l'instruction, en entend chaque jour 20 ou 30.

On dit aussi que les éléments de ce singulier procès portent bien moins sur un complot proprement dit que sur les circonstances qui avaient pu rattacher, avec quelque apparence de réalité, l'individu mis en cause à la filiation de Louis XVI. Il ne s'en est fallu de presque rien, à ce qu'on prétend, que les droits incontestables de S. M. Henri V ne soient trouvés détruits à jamais par ceux d'un héritier encore plus légitimes que lui-même !

Un élève de la marine appartenant à l'équipage de la frégate la *Melpomène*, a tué de trois coups de sabre dont il avait désemparé la sentinelle de garde sur le pont, un quartier maître dans un état d'ivresse presque complet, qui n'avait pas obtempéré à ses ordres, et qui lui-même, à ce qu'on dit, s'était porté à des voies de fait contre lui.

Le *Message* contient quelques données assez curieuses sur les plans de M. de Bourmont.

Dans toutes les relations sur les dernières affaires du Portugal venues de Londres, il est question, dit-il, de propositions de paix que M. de Bourmont aurait essayé de faire parvenir à don Pedro par l'intermédiaire de l'ambassadeur et de l'amiral anglais.

Ce bruit n'a rien d'in vraisemblable, si on admet l'explication suivante prise dans l'ensemble des faits rapportés par divers journaux :

Le général de don Miguel avait eu d'abord la mission d'enlever Porto, pour éteindre dans son berceau la cause constitutionnelle. Ce premier essai ayant manqué, il eut ordre de diriger toutes les forces sur Lisbonne où cette cause venait de porter son principal siège.

L'ardeur de sa marche vers le Tage et la vivacité de son attaque sur la capitale attestent l'importance qu'il attachait au succès, ainsi que sa confiance dans le triomphe. En cas de réussite, on livrait don Miguel à lui-même, et les vainqueurs revenaient pour appuyer l'exécution des plans sur l'intérieur de la France, qu'on attribue avec quelque raison à la comtesse Luchesi et à son parti.

Ces plans subsistent, et leur exécution doit être combinée de manière à emprunter un grand effet moral de l'avènement à la majorité du roi de la *Quotidienne* et de la *Gazette de France*.

M. de Bourmont, pour avoir échoué devant Lisbonne, n'en est pas moins partie essentielle du complot légitimiste. Il ne peut cependant abandonner don Miguel dans la position hasardeuse où il se trouve placé.

Serait-il étonnant que, dans la vue de concilier ces deux nécessités, on eût imaginé le traité proposé à don Pedro ? S'il était agréé, M. de Bourmont aurait toute liberté de se remettre immédiatement à la disposition du grand plan de restauration.

Le gouvernement accordera fort probablement la réouverture de l'église Saint-Germain l'Auxerrois aux sollicitations des 200 fidèles qui ont apostillé la pétition de M. Viguier. M. l'ex-adjoint, aujourd'hui conseiller référendaire à la cour des comptes, avait eu le soin, quand il colporta sa pétition, d'annoncer qu'il agissait au nom et sous les inspirations de la cour. Depuis lors il a publié une lettre distribuée à profusion dans le 4^e arrondissement pour recruter quelques nouvelles signatures. Il y parle de vandalisme, de barbarie, de hideux simulacre de 93, du marteau de Collot d'Herbois porté sur un temple, de sans-culottes et de bousingsots, etc., ajoutant quelques mots sur une rencontre personnelle qu'il a eue récemment avec l'ancien maire du 4^e arrondissement et dont certes il es peu convenable qu'il soit question dans un écrit rendu public. C'est cependant ce morceau d'éloquence et de vertueuse indignation de M. Viguier, qui paraît avoir décidé M. le préfet à intervenir auprès du roi. M. Viguier n'avait été qu'un instrument ; on l'a récompensé de son dévouement par une place lucrative, on l'a encouragé dans de nouvelles démarches après sa démission d'adjoint : on sera conséquent en accueillant sa pétition et en rouvrant St-Germain-l'Auxerrois.

Reste à savoir comment la garde nationale du 4^e arrondissement, qu'a vivement mécontentée le zèle religieux de M. l'ex-adjoint, recevra la mesure que le gouvernement paraît disposé à prendre.

On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

Voici un épisode de la dernière promenade militaire faite à Blida par la haute commission d'enquête, et qui ne peut manquer d'exciter l'intérêt.

On se rappelle qu'un marchand, à la suite de l'armée, en arrière de la colonne, fut assassiné par les Arabes ; sa jeune fille, âgée de onze ans, était sur la même voiture que ses parents. On avait vainement cherché les traces de cette infortunée, et l'on présumait que son âge avait pu arrêter les barbares et les porter à l'emmener dans les montagnes ? On va voir que si elle fut sauvée, ce n'est qu'à son courage et à sa présence d'esprit qu'elle doit d'exister encore. Saisie par les cheveux, l'incorruptible *yatagan* allait trancher les jours de la jeune fille, lorsque les brigands aperçurent le voiturier qui faisait dans les broussailles ; ils abandonnèrent subitement leur proie, pour courir après un autre qui leur semblait plus propre à assouvir leur rage, certains, d'ailleurs, qu'ils sont de retrouver la jeune fille.

Celle-ci profite de ce moment propice pour se cacher dans les marais, et de sa cachette elle aperçoit les Arabes qui s'enfoncent dans les taillis pour chercher le malheureux qui leur a échappé ; alors ranimant son courage, Lucine Burella veut embrasser une dernière fois ses infortunés parents, elle sort des marais, revient sur la route, et là elle

remplit le dernier devoir de la piété filiale, son cœur n'est arrêté ni par les dangers où elle s'expose, ni révolté à la vue des corps mutilés de ses père et mère, elle les couvre plusieurs fois de baisers.

Un léger bruit lui rappelle soudain qu'elle doit songer à sa conservation, elle s'enfonce de nouveau dans les marais et après avoir erré plusieurs heures, vaincue par la fatigue, elle s'assied non loin d'une cabane arabe : un jeune enfant en sort, Lucine inspirée par la providence va au devant et se jette à son col ; la vue d'un enfant de son âge lui inspire cette confiance, celui-ci répond à ses caresses, et semble la prendre sous sa protection, il appelle sa mère, et la jeune fille est aussitôt entourée de plusieurs femmes arabes qui pleurent et s'appitoient sur son sort ; leurs cœurs de mère dictent aux femmes arabes leur devoir, elles cachent Lucine quelques instans, mais les maris reviennent, ce sont peut-être les assassins. Il faut pourtant leur dévoiler le fatal secret. Ces barbares impitoyables reprochent l'hospitalité donnée à une chrétienne. L'un d'eux a même la férocité de jeter une barre de fer à la tête de la femme qui a présenté deux œufs à Lucine pour apaiser sa faim.

Pendant deux jours, cette malheureuse fille resta parmi les assassins de ses parents, sans vouloir prendre aucune nourriture, et subit avec patience et résignation sa cruelle position ; c'était tout pour elle que de gagner du temps. En effet, les assassinats une fois consommés, les Arabes pensèrent avec raison que les Français pouvaient venir d'un instant à l'autre châtier la tribu qui les avait laissés commettre ; la conservation de l'enfant devint pour eux un moyen précieux de justification. Sur ces entrefaites, un Maure s'empara de Lucine, et pendant que les Zabailles sont dans la plaine, il la met dans un grand panier, la charge sur sa mule, et la ramène saine et sauve à Alger, où elle est arrivée lundi 16.

Dès son arrivée, elle fut recueillie par M. le général Voirol, qui lui prodigua les soins les plus empressés ; le retour de la jeune orpheline fut l'objet de l'attention publique ; chacun voulait la voir et entendre de sa bouche le récit de ses souffrances, auquel nous n'avons pas ajouté un seul mot.

Hâtons-nous de dire qu'un généreux français, M. Sappelly, directeur de l'hôpital Garatine, demanda et obtint d'adopter Lucine Burella, qui a retrouvé en lui un nouveau père qui, par ses soins touchans, s'efforce d'adoucir l'impression douloureuse qu'elle a ressentie, et qui a même altéré ses traits.

De généreux officiers français ont ouvert une souscription dont le produit doit être versé à la caisse d'épargne de Paris, et former ainsi un jour la dot de l'orpheline de la colonie d'Alger ; nous espérons que cet exemple sera suivi en France, que d'honorables citoyens s'empresseront de recueillir les dons. Les mères, surtout, souscriront pour Lucine Burella, modèle de la piété filiale, et qui a mérité, avant Page, le prix du vénérable Montyon.

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres, 24 septembre. — Consolidés en compte 88 1/4 3/8 (cote de 4 heures.)

A l'exception de nouvelles défavorables de Constantinople, mais dont on ne connaît pas les détails, reçues par la voie de Paris, nous n'avons pas la moindre nouvelle intéressante, et l'on ne sait rien de positif relativement à l'état des choses en Portugal.

Il n'est pas de nouvelles ultérieures de Portugal ; le contenu exact des dépêches apportées par le paquebot à vapeur l'*Echo*, qui a quitté Lisbonne le 22 courant, n'a pas été rendu public.

(*Courier*.)

On a reçu des lettres particulières de Mexico, en date du 31 juillet, par la voie de New-York. On s'attendait que la tranquillité serait rétablie par la fermeté et l'énergie de Santa-Anna.

On mandate aussi que les mines des Etats-Unis mexicains et de Real-del Monte sont dans un état de prospérité très-satisfaisant.

(*Globe*.)

Les princes Lieven, Esterhazy et Talleyrand, et les barons Balow et Wessemberg ont eu une entrevue hier au Foreign-Office avec le vicomte Palmerston. Le prince Talleyrand était accompagné d'un de ses secrétaires. Le ministre d'Espagne, les deux plénipotentiaires belges MM. Van de Weyer et le général Goblet et le marquis de Tunchal ont également rendu visite à lord Palmerston, hier l'après-midi, Foreign-Office.

(*Idem*.)

Le bruit court dans la cité qu'un division de l'armée de don Pedro qui se dirigeait du nord vers Lisbonne, et subitement revenue sur ses pas sur les bords du Douro, et s'est emparé de Villanova.

(*Albion*.)

S. Exc. Le prince Talleyrand, avant de partir pour Paris, a eu une longue conférence avec le vicomte Palmerston, relativement à l'état des affaires de Portugal.

Il n'est pas probable que S. Exc. revienne en Angleterre, vu son grand âge et le mauvais état de sa santé.

(*Idem*.)

Rien de nouveau n'a transpiré au sujet du dernier arrivage du Portugal.

On nie dans les salons officiels l'authenticité de la nouvelle donnée hier par le journal de Falmouth, à savoir que don Miguel ait offert à son frère une capitulation. Cependant il est certain que les cabinets de France et d'Angleterre ont proposé un arrangement entre les deux parties belligérantes, et il est probable que les dépêches officielles apportées par l'*Echo*, et dont le contenu est resté un profond mystère, renfermeraient les réponses respectives de don Miguel et de don Pedro à cette proposition.

(*Sun*.)

On attend avec la plus vive anxiété dans la cité des nouvelles ultérieures du Portugal afin de savoir si la nouvelle que don Miguel a demandé à capituler se confirme. A dire vrai on n'y ajoutait pas beaucoup de foi à la bourse ; car on savait que don Pedro fait de tous côtés des efforts pour recruter son armée, qu'il lève en ce moment des troupes en Angleterre, en France et en Belgique, et que sept ou huit bateaux à vapeur sont continuellement occupés à transporter les nouvelles recrues à Lisbonne. Or, tout cela ne prouve pas que le duc de Bragance espère voir de sitôt son frère quitter la partie.

(*Sun*.)

Le bruit se répand à l'instant que des corps de troupes miguélistes ont reparu dans les environs d'Oporto. On ajoute même qu'elles ont repris Villanova. Ce bruit mérite confirmation.

(*Idem*.)

Quoi qu'en aient dit certains journaux, nous pouvons assurer que la direction que devra suivre le chemin de fer projeté pour communiquer de Londres à Paris n'est pas définitivement arrêté, attendu que le gouvernement français n'a pris encore à ce sujet aucune décision.

M. Thiers, de qui dépend cette entreprise, a déclaré positivement, avant son départ, que le rapport des ingénieurs ne serait pas présenté avant deux ou trois mois. Le ministre a ajouté que bien que jusqu'à ce moment tout semblait faire présumer que la

ligne de communication aurait lieu par Dieppe, rien cependant ne pouvait être décidé avant que les ingénieurs eussent été envoyés sur les lieux.

LIBRAIRIE.

INSTRUCTION POPULAIRE.

EN VENTE :
Aux bureaux du Précurseur, de la Glaneuse, de l'Echo
de la Fabrique, et chez BARON, libraire, rue Clermont.

NOUVEAU

CATÉCHISME RÉPUBLICAIN,

INDIQUANT A TOUT CITOYEN
SES DROITS, SES DEVOIRS, ET LA FORME
DE GOUVERNEMENT

Qui convient le mieux à la dignité et au bonheur d'un
Peuple,

ET LA MANIÈRE DE L'ÉTABLIR.

Par un PROLÉTAIRE.

Brochure in-8° de quatre-vingt-huit pages.
Prix : 60 c.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(2333) Lundi trente septembre mil huit cent trente-trois, à neuf heures du matin, sur la place du Port-du-Roi, à Lyon, il sera procédé à la vente judiciaire et forcée d'objets mobiliers saisis, consistant principalement en banques, glaces, chaises, tables, commodes, secrétaires, matelas, bois de lit, buffets, et autres objets.

THIMONIER père.

(2337) Le lundi trente septembre, mil huit cent trente-trois, à neuf heures du matin, sur la place des Cordeliers de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets mobiliers saisis, consistant notamment en tables, chaises, linge de lit, de table et de corps, linge de femme, robes, etc.; tulles en pièces, parapluies, batterie de cuisine, etc.

DEMARE.

(2338) Lundi trente septembre mil huit cent trente-trois, neuf heures du matin, sur la place du Grand-College, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en tables, chaises, bois de lit, matelas, batterie de cuisine, secrétaire, bureau, commode, rideaux, etc.

ANNONCES DIVERSES.

(2330) Vente aux enchères. — Le dimanche 13 octobre 1833, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M^e Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, n° 165, il sera procédé à la vente aux enchères et à l'amiable, d'une maison, d'un bâtiment formant de vastes écuries et d'un terrain clos de murs, le tout contigu, situé à Vaise, faubourg de Lyon, dans un passage communiquant de la route du Bourbonnais à l'ancienne route, ces immeubles appartiennent à M. Simon Pons-Bain fils, marchand de chevaux à Vaise.

Les créanciers de M. Simon Pons Bain fils sont invités à produire, le plutôt possible, leurs titres de créances à M. Darmès, qui est chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication pour la vente des immeubles.

(2306 2) VENTE AUX ENCHÈRES

D'une maison située à la Guillotière, rue de Provence, n° 9.

Cette maison se compose de deux corps de bâtiments séparés par une vaste cour.

La vente aura lieu le mardi vingt-neuf octobre mil huit cent trente-trois, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n. 2, à qui l'on peut s'adresser pour traiter de gré à gré.

(2318 2) A céder de suite pour cause de décès. — Un office de notaire avec une bonne clientèle, à St-Etienne (Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à St-Etienne, rue de Foy, n° 56, et à Lyon, à M^e Lecourt, notaire, rue Puits-Gaillet, n° 1.

(2335) A céder. — Un greffe de tribunal de commerce dans un chef-lieu de département.

S'adresser à M^e Morand, notaire à Lyon, rue Grenette.

(2331) A vendre de suite pour cause de décès. — Un fonds d'herboriste disposé pour pharmacie. Ce fonds existe depuis 40 ans.

S'y adresser, rue St-Georges, n° 19.

(2307 2) A vendre. — Un fonds d'hôtel situé dans un des quartiers les plus fréquentés.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 2.

(2310 2) A vendre. — Un fonds de café. S'adresser chez M. Chauvin, rue Tourette, n° 7.

(2311 2) A vendre. — Un fonds de café. S'adresser au bureau du journal.

(2329) A vendre. — Plusieurs fusils de chasse. S'adresser au café Laverlochère, quai St-Vincent, n° 65.

CHEMINÉES A FOYER MOBILE

De M. BRONZAG, breveté.



dans cette ville avec deux appareils et divers petits modèles de cheminées à foyer mobile, qu'il tiendra exposés jusqu'au 10 octobre, à l'hôtel Notre-Dame, rue Sirène, n. 2.

Les personnes qui désireraient connaître ce genre de cheminées, très-appreciées à Paris, par les avantages qu'elles présentent de bien chauffer les appartements, en économisant du combustible (servant indistinctement pour brûler, bois, charbon de terre) et d'éviter la fumée, pourront se présenter à l'hôtel ci-dessus, tous les jours depuis 10 heures du matin jusqu'à 1 heure. (2326)

AVIS IMPORTANT.

MM. les propriétaires qui désirent mettre leurs caves à l'abri de l'inondation de la Saône ou du Rhône, sont invités à s'adresser à MM. Bidremant, à Vaise, place de la Pyramide, n. 123, qui se chargeront d'indiquer aux entrepreneurs et ouvriers, des moyens dont ils garantiront le résultat. (2324)

AU PRIX FIXE.

Papon, marchand cordonnier et bottier, place des Carmes, n. 4, au 3^e.

Il prévient le public qu'il tient un assortiment de chaussures pour homme, pour femme et pour enfant, à juste prix. Pour homme, bottines, 16 et 13 fr.; souliers, 5 fr. 50 c.; demi-souliers, 3 fr. 50 c.; barraquette, 1 fr. 90 c.; banbouches fourrées, 2 fr. 45 c.; pour femme, souliers et escarpins, 4 fr. 25 c. et 3 fr. 50; barraquettes en peau, 1 fr. 65; barraquettes fourrées, 1 fr. 85 c. (2328)

HIVER.

POUR CETTE SAISON.

Le magasin des Deux-Jumeaux, à Lyon, possède en ce moment un grand assortiment de pantalons, provenant de fortes parties de draps achetés en avril et mai derniers.

Malgré l'énorme augmentation qui vient de frapper la draperie, on les cédera au cours précédent. Ces objets sont très-bien soignés pour la coupe et la confection.

On peut s'en convaincre, Galerie de l'Argue, n. 44 à 50. (2327 4)

Clyso-Pompe.

Cette nouvelle seringue est renfermée avec tous ses accessoires dans une jolie boîte de douze lignes d'épaisseur. Plus solide que le clysoir, sans être d'un prix beaucoup plus élevé, cet instrument peut supporter toute espèce de liquide, de l'huile même, sans s'altérer.

La Clyso-Pompe ne se fabrique et ne se vend à Paris que chez PETIT (Adrien), pharmacien, rue de la Juiverie, n° 3.

Le dépôt, à Lyon, est chez Guichard, pharmacien, place des Cordeliers, n° 22, en face de l'église. (1509 6)

PASTILLES DE VANILLE

DES ANTILLES,

Pour aromatiser le Chocolat, les Crèmes, le Café, le Lait, etc.

Préparées en Amérique avec les gousses récentes, elles sont supérieures à la vanille pour le parfum, et d'un prix moins élevé. Une seule aromatiser une grande tasse de chocolat; une à trois pour une crème selon la quantité. Elles se conservent indéfiniment. La boîte de 40 pastilles, prix : 3 f.

Au dépôt à Lyon, chez MM. Petzi et Touzi, confiseurs, rue du Puits-Gaillet, n° 27, près le Grand-Théâtre. (2334)

HOTEL DE LA CORNEMUSE,

Rue des Quatre-Chapeaux.

(2083 21) M. AUGÉ, propriétaire de l'hôtel de la Cornemuse, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de remettre cet hôtel entièrement à neuf; MM. les voyageurs y trouveront des chambres propres et commodes, une table d'hôte de deux heures à quatre, ainsi que les soins et l'activité qui ont fait la renommée de cet hôtel.

M. AUGÉ se charge de fournir, dans cette ville, les repas qui lui seront commandés. Il y a dans l'hôtel plusieurs salles à manger dont une entr'autres extrêmement vaste et convenable pour les repas de corps. Le tout, des prix modérés. Il tient pension bourgeoise.

TIR AU PISTOLET.

Le sieur LUZIER, arquebusier et professeur de tir, jaloux de mettre tous les amateurs à la portée de concourir au prix qu'il vient d'établir à son tir ouvert tous les jours aux Brotteaux.

Il offre, indépendamment du 1^{er} prix qu'il a déjà annoncé, un second prix d'une paire de pistolets à double détente, qui sera déli-

vré au premier amateur qui sur sept balles fera deux cachets moyennant la rétribution de 1 f. pour les sept balles.

Tout amateur est libre de se servir de ses pistolets.

Le concours des prix aura lieu jusqu'au 15 octobre prochain.

NOTA. Le sieur LUZIER, par une nouvelle méthode, fait en quelques séances des amateurs très-distingués dans l'art du tir au pistolet. (2327)

Avis Intéressant.

LE SEUL DÉPOT A LYON,

Des COSMÉTIQUES et SECRETS DE TOILETTE de la Maison MA, de Paris.

Précédemment place des Célestins, est maintenant place Bellecour, n. 9, au rez-de-Chaussée, côté des façades du Rhône.

Assortiment complet des articles suivants, si avantageusement connus par les fréquents éloges des principaux journaux de la capitale.

1^o Les eaux noires, brunes, blondes et châtaines, et les Pommades américaines dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et sourcils sans aucune préparation.

2^o La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours.

3^o La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

4^o L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

5^o La Pâte Circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6^o L'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint un coloris frais et naturel : on peut se laver sans qu'il disparaisse.

7^o L'Eau des Chevaliers, qui blanchit les dents et parfume l'haleine.

Prix : six francs chaque article, dix francs pour deux.

On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire franco au dépôt à Lyon.) (1031 29)

Maladies Secrètes et cutanées.

SIROP DEPURATO-LAXATIF de Sené*,

Publié par ordre exprès du gouvernement,

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que Dartres, Gales, répercussions, Boutons, Rougeurs, Pustules, écoulements anciens ou récents, Fleurs blanches des Femmes, etc., etc.; il remédie également aux accidents mercuriels.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce purgatif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée.

* C. P. 159.

On fait des envois (Ecrire franco.) (1957 25)

MALADIES SECRÈTES Et de la Peau.

Le Sirop Concentré de Salsepareille est le seul remède qu'on puisse employer avec sûreté pour la guérison prompte et radicale des dartres et gales anciennes, des fleurs blanches, gonorrhées, syphilis nouvelles ou dégénérées, et généralement de toutes les affections de la peau et du sang, annoncées par des boutons, rougeurs, démangeaisons, etc. Ce remède entièrement exempt de mercure, convient à tous les âges et à tous les tempéraments, même les plus délicats.

Il se distingue éminemment d'une foule de préparations secrètes qu'on présente au public comme approuvées par le gouvernement.

Un dépôt est établi à Paris, dans toutes les

villes de France et de la Belgique, ainsi qu'à Genève et à Chambéry. La vente publique en a été autorisée dans ces deux Etats, après une analyse faite par MM. les vérificateurs des remèdes étrangers.

Se vend à Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n° 32.

(On fait des envois.)

(2036)

PRÉCIEUSES DÉCOUVERTES.

SIROP APERITIF; reconnu éminemment antisiphilitique, au moyen de nombreuses expériences faites par le sieur BOUCHÉ, élève de l'Ecole Spéciale de Strasbourg; pharmacien, rue St-Jean, n° 48 (Lyon).

De tous les médicaments employés jusqu'à ce jour, pour les maladies secrètes, il n'en est aucun qui, doive être préféré au Sirop Aperitif approuvé par les facultés de France et de l'étranger. Ce Sirop, purement végétal, fait disparaître en peu de jours, la Syphilis la plus compliquée; et avec elle, toutes affections morbifiques contractées depuis longues années par des prises ou fractions mercurielles. (Prix de la bouteille, 10 fr., demi-bouteille, 5 fr. 50 c.)

Traitement pour la gale:

On trouve encore dans la pharmacie du sieur Bouché, une pommade sans odeur, également exempte de mercure et propre à guérir, dans un court espace de temps, les gales opiniâtres, récentes ou invétérées, ainsi que les dartres et toute autre maladie cutanée. (Prix du traitement : 5 fr.)

Sirop de Calabre:

La vertu que possède le Sirop Pectoral de Calabre, contre les maladies de poitrine, le mettez sans contredit, beaucoup au-dessus de tous ceux tant vantés de Vélar, de Mou-de-Veau, etc. Ce précieux médicament, est un béchique très-efficace dans l'Asthme, les Catarrhes rebelles, la Coqueluche, et fait abondamment expectorer dans la Phthisie; il excite l'appétit, purge les Sérosités, et enfin détruit rapidement les Pnéumonies les plus intenses. (Prix du flacon : 2 fr. 50 c.)

Le sieur Bouché, a l'honneur de prévenir le public, que toutes les opérations exigées par les maladies dont il est ici question, se feront chez lui gratuitement. Les malades seront traités sous le sceau du plus inviolable secret.

Pour éviter la contrefaçon, chaque flacon sera ficelé et revêtu du sceau, et de l'étiquette du préparateur; sur laquelle sera apposée sa signature. (2325)

Spectacles du 29 septembre.

GRAND-THÉÂTRE.

La République, l'Empire et les Cent-Jours, drame.

CÉLESTINS.

Philippe, vaud. — Le Camarade de Lit vaud. — Sophie Arnould, vaud.

BOURSE DE PARIS du 23 septembre.

Cinq p. 0/0.	102f 25	102f 20	102f 15	102f 20
— fin cour.	102f 25	102f 25	102f 15	102f 20
Emp. 1831.	102f 10			
Quat. p. 0/0.				
Trois p. 0/0.	75f 40	75f 35	75f 20	75f 35
— fin cour.	75f 40	75f 40	75f 30	75f 40
Ren. de Nap.	90f 85	90f 95		
— fin cour.	90f 85	91f 5	90f 80	91f 5
Emp. d'Esp.	83f			
Rent. perp.	68f 1/2			
Cortès.	16f 1/2			
Emp. rom.	89f 7/8			
Emp. belge.	96f			
Em. d'Haiti.				
Act. de la b.	1715f			
Quat. cana.				
Caisse hyp.	577f 50			

COURS DES MARCHANDISES du 25.

Colza, disp.	101			
— Courant du mois,	101 50	à	102	
— octobre,	103	à	102 50	
— 2 derniers mois,	105	à	106	
— 2 premiers mois,	105	à	106	
— Lille,	95			
— Voiture,	6	50		
3/6 disp.	160			
— courant du mois,	160			
— 3 derniers mois,	160			
— 4 premiers mois 1834,	155			
Café St-Domingue,	27	1/2	à	28
— Martinique,	31	1/2	à	32 1/2
— Moka,	32			
Sucre brut, bonne 4 ^e ,	72	à	71 50	
Savon, les ordres,	120	esc.	16	1/2

Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, n. 36.